

2017

FORUM DE SÉCURITÉ AQUATIQUE FSA



Editeur

bpa – Bureau de prévention des accidents
Société Suisse de Sauvetage SSS

Contenu

FORUM DE SÉCURITÉ AQUATIQUE FSA 2017

AVANT-PROPOS **PAGE 4**

ACCIDENTS **PAGE 6**

FACTEURS DE RISQUE **PAGE 10**

BONNE PRATIQUE **PAGE 12**

COORDINATION NATIONALE ET INTERNATIONALE **PAGE 18**

UNITÉ DE DOCTRINE **PAGE 22**

AVANT-PROPOS

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), chaque année dans le monde, environ 360 000 personnes décèdent par noyade.

En Suisse, la noyade fait partie des causes de décès accidentel les plus fréquentes. Les noyades mortelles y sont bien documentées, contrairement aux noyades non mortelles (cf. définition de la noyade), qui sont moins connues.

En 2014, l'OMS a réagi en publiant des recommandations visant à réduire les noyades. La collaboration renforcée des acteurs nationaux et internationaux déjà engagés dans cette thématique constitue un aspect primordial.

Le bpa – Bureau de prévention des accidents et la Société Suisse de Sauvetage SSS ont saisi cette occasion pour renforcer la coordination entre leurs domaines d'action mutuels et ceux d'autres partenaires, et mettre sur pied un Forum de sécurité aquatique FSA au niveau suisse. Ce dernier offrira une plateforme d'échange aux divers acteurs engagés dans la prévention des noyades ou le sauvetage aquatique en Suisse, qui contribuera à une compréhension commune et à la collaboration entre les partenaires. Par la même occasion, le FSA confèrera à la prévention des noyades et au sauvetage aquatique davantage d'importance au niveau politique.

Le bpa et la SSS en sont convaincus : des mesures de prévention plus ciblées et basées sur les connaissances scientifiques ainsi qu'une meilleure coordination du plus grand nombre d'acteurs possible permettront de réduire le nombre de noyades mortelles en Suisse.

Le présent rapport met en lumière les chiffres et les faits les plus importants relatifs aux noyades en Suisse, décrit les modèles sélectionnés pour le travail de prévention et illustre l'engagement de nos partenaires par quatre exemples de bonne pratique.



Brigitte Buhmann
Directrice du bpa



Reto Abächerli
Directeur exécutif de la SSS

Définition de la noyade



En 2002, l'OMS a défini la noyade comme « une insuffisance respiratoire résultant de la submersion ou de l'immersion en milieu liquide ». Une personne victime d'une noyade peut en sortir indemne, en garder des séquelles ou décéder.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), chaque année dans le monde, environ 360 000 personnes décèdent par noyade.

Notre objectif

Le bpa et la SSS se sont fixé un objectif : d'ici à 2027, diminuer le taux de noyades en Suisse d'une moyenne quinquennale de 0,6 (actuellement) à 0,5 victime pour 100 000 habitants. Ces chiffres ne sont pas très impressionnants, mais il s'agit pourtant d'un objectif ambitieux. Nous sommes actuellement confrontés à une exposition aux risques tendanciellement grandissante. De plus en plus de personnes pratiquent des activités dans, sur ou

au bord de l'eau. Parallèlement, la proportion de personnes qui ne sont pas familiarisées avec les dangers spécifiques aux eaux suisses et qui, de surcroît, disposent de compétences relativement faibles en matière de nage en eau profonde et de sécurité aquatique augmente, notamment en raison des mouvements migratoires. Ainsi, le maintien du faible taux de noyades en comparaison internationale constitue déjà un défi en soi.

ACCIDENTS

45 noyades mortelles par année, dont 7 touristes étrangers



Résidents suisses 85 %



Touristes étrangers 15 %

Ampleur des noyades en Suisse

Sur une période de 10 ans, en moyenne 45 personnes par an décèdent par noyade en Suisse. 15% des victimes sont des touristes domiciliés à l'étranger. Les bonnes conditions météorologiques de la saison estivale entraînent une exposition plus importante dans, sur et au bord de l'eau, tandis qu'un été pluvieux empêche les amateurs de sports aquatiques de pratiquer ces activités. Le nombre d'accidents peut donc considérablement varier d'une année à l'autre.



Fig. 1: Source: Statistique bpa 2017 des accidents de sport mortels

Activité au moment de la noyade

Les noyades surviennent lors de la pratique d'un sport aquatique, notamment lors de la baignade ou de la natation en eaux libres ainsi que lors de la navigation. Toutefois, de nombreux autres domaines de la vie quotidienne sont touchés par la noyade, par exemple des situations où les personnes tombent dans l'eau de façon involontaire; il arrive encore et toujours que des enfants qui jouent ou se promènent à proximité de l'eau y tombent ou que les victimes d'un accident de la route se noient lorsque leur véhicule termine dans l'eau.

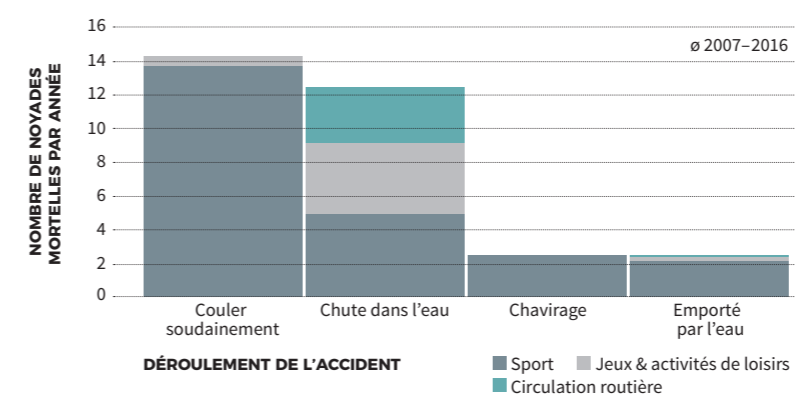


Fig. 2: Source: Statistique bpa 2017 des accidents de sport mortels

Sport, jeux et trafic routier



Sport* 71 %



Jeux & activités de loisirs 11 %





Circulation routière 8 %
principalement voiture et vélo

* Dont 58% lors de la baignade/natation, 16% lors de la navigation/du surf, 8% lors de la plongée et 16% lors d'autres activités sportives à l'école, dans le cadre militaire ou professionnel.



Principaux concernés : hommes âgés de 15 à 29 ans

 **Hommes 84 %**

 **Femmes 16 %**

Victimes de noyade

La grande majorité des victimes de noyade sont des hommes ; cela est avant tout dû à leur comportement à risque plutôt qu'à un temps d'exposition plus important. Des noyades surviennent dans toutes les tranches d'âge ; toutefois, la proportion d'accidents augmente brutalement chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans par rapport aux plus jeunes, ce qui correspond exactement à la tranche d'âge où l'influence de la personne chargée de la surveillance baisse. Ce n'est qu'à partir de la quarantaine que le risque de noyade diminue de manière continue, mais il reste important jusqu'à un âge avancé.

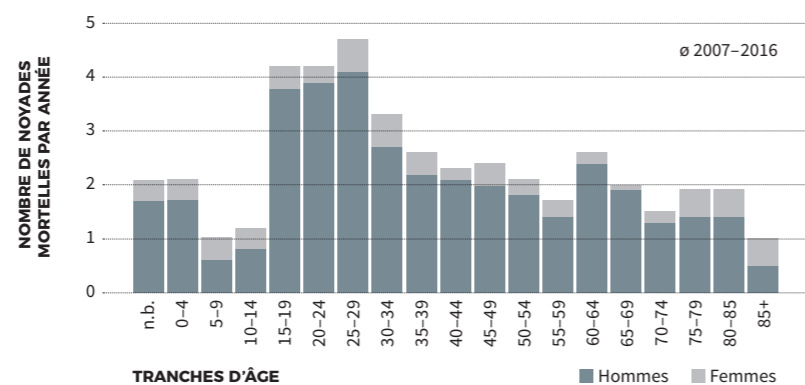


Fig. 3: Source: Statistique bpa 2017 des accidents de sport mortels

Lieu de la noyade

En Suisse, la plupart des noyades surviennent en eaux libres ; la proportion d'accidents dans les rivières et les ruisseaux n'est guère plus élevée que celle des lacs et autres eaux libres stagnantes. Ces données ne permettent pas de tirer de conclusions quant au risque de noyades. On peut toutefois partir du principe que la baignade et la natation dans les piscines publiques présente un risque de noyade beaucoup plus faible que les mêmes activités en eaux libres. Le nombre de noyades par canton reflète dans les grandes lignes la disponibilité de cours d'eau et d'eaux stagnantes dans la région, bien que la présence de centres urbains à proximité de l'eau influence également le nombre d'accidents.

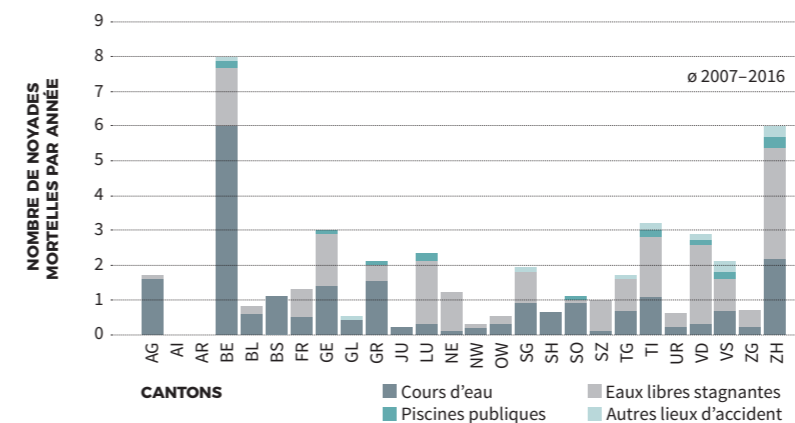






Fig. 4: Source: Statistique bpa 2017 des accidents de sport mortels

En eaux libres, particulièrement en Suisse alémanique

 **Cours d'eau 49 %**

 **Eaux libres stagnantes 44 %**

 **Piscines publiques 4 %**

 **Autres lieux d'accident 3 %**

FACTEURS DE RISQUE

Si l'ampleur des noyades mortelles est connue, il faut se demander quelles en sont les causes. Publié en 2012, le rapport du bpa « Recherche accidentologique en matière de sport » examine, au chapitre consacré aux sports aquatiques, les facteurs de risque qui ont une importance faible, moyenne ou élevée sur la probabilité qu'un accident survienne. Dans la partie consacrée à l'accidentalité du présent rapport, on peut lire que plus de 80% des victimes de noyade sont de sexe masculin, un facteur de risque à mettre souvent sur le compte d'une surestimation de ses capacités ou d'une sous-estimation des dangers dans, sur ou au bord de l'eau. Parmi les autres facteurs de risque, on peut citer une conscience insuffisante des risques et le manque de compétences de sauvetage.

L'absence ou le manque de surveillance des enfants constitue aussi un facteur de risque. La première maxime de la baignade de la SSS en est la preuve : « Les enfants au bord de l'eau doivent toujours être accompagnés – les petits enfants doivent être gardés à portée de main ! » En particulier les plus petits se noient souvent sans un bruit, en quelques secondes et sans que personne ne le remarque.

En outre, des études menées à l'étranger ont révélé que la consommation d'alcool lors de la pratique de sports aquatiques pouvait avoir des conséquences fatales. Encore une fois, les victimes sont généralement des hommes (jeunes). L'importance de ce facteur de risque reste difficilement chiffrable car, en Suisse, on ne dispose en principe d'aucune donnée relative à l'alcoolémie des victimes de noyade.

La plupart des adeptes de la navigation ne portent pas de gilet de sauvetage. Ce facteur de risque pourrait être supprimé aisément. En effet, plus de 80% des victimes de noyades qui se trouvaient sur une embarcation seraient encore en vie si elles avaient porté un gilet de sauvetage.

Le fait de ne pas savoir nager constitue-t-il un facteur de risque ? Il n'est pas possible de répondre à cette question par un oui clair. La majorité des victimes de noyade savaient nager. Ainsi, savoir nager ne suffit pas. Pour évoluer dans, sur ou au bord de l'eau, il faut disposer de compétences aquatiques complètes, notamment estimer correctement les dangers et ses propres capacités, ainsi que savoir se secourir soi-même et secourir autrui en prenant un minimum de risques. Le rapport présente des exemples de bonne pratique indiquant ce que doivent et peuvent comprendre les compétences aquatiques.



Photo: Christoph Hurn

Triste bilan

80%

des victimes de noyade lors d'un trajet en bateau seraient encore en vie si elles avaient porté un gilet de sauvetage.

La plupart des adeptes de la navigation ne portent pas de gilet de sauvetage. Ce facteur de risque pourrait être supprimé aisément.

BONNE PRATIQUE

AGIR POUR PLUS DE SÉCURITÉ DANS L'EAU

Enseignement de la natation 201x Le canton de Berne s'engage en faveur des cours de natation



Erziehungsdirektion
des Kantons Bern
Direction de l'instruction publique
du canton de Berne

Situation

Face aux incertitudes croissantes quant à la sécurité et la responsabilité lors des cours de natation et suite à plusieurs interventions parlementaires relatives à la possibilité de rendre obligatoire cet enseignement à l'école obligatoire, la Direction de l'instruction publique a lancé en 2009 le projet « Enseignement de la natation 201X ». Un groupe de projet a analysé l'état actuel de l'enseignement de la natation dans les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Berne, a identifié les besoins et élaboré un train de mesures visant à soutenir les écoles dans l'accomplissement de leur tâche.

Démarche

Une enquête en ligne menée à grande échelle auprès des écoles ainsi que les auditions des directions et des spécialistes de la natation de 26 écoles sélectionnées ont permis de récolter quantité d'informations sur la situation de l'époque en matière d'enseignement de la natation, mais aussi d'identifier les problèmes rencontrés. Les résultats de l'enquête sont encourageants : deux tiers des écoles du canton de Berne dispensent déjà un enseignement de la natation.

Mesures

A : Les principes et recommandations en matière d'enseignement de la natation à l'école obligatoire ont été révisés et adaptés à la nouvelle structure de formation modulaire de la SSS. L'enseignement de la natation doit être dispensé uniquement par des membres du corps enseignant qualifiés ou des spécialistes titulaires d'un brevet valide de la SSS.

B : Le passage du contrôle de sécurité aquatique (CSA) est obligatoire dans les écoles primaires du canton de Berne depuis l'année scolaire 2013-2014. Tous les élèves doivent avoir passé le test au plus tard à la fin de la 6^e HarmoS. Les attestations sont transmises gratuitement aux écoles. En cas d'échec, il est indispensable d'en informer les parents et de permettre aux élèves concernés de réussir le CSA d'ici à la fin de la 8^e HarmoS.

C : La Direction de l'instruction publique a actualisé et complété la page de son site Internet consacrée à l'enseignement de la natation (www.erz.be.ch/natation). Désormais, on peut y consulter des outils de mise en œuvre pour l'enseignement de la natation et le passage du CSA.

D : La brochure « Natation pour tous : tous les enfants doivent savoir nager ! » a été élaborée pour les écoles. Elle explique pourquoi tous les enfants doivent savoir nager, la mission de l'école ainsi que l'approche conceptuelle, et contient également des aides à la mise en place de l'enseignement de la natation et diverses manières d'organiser des leçons.

E : A l'instar des sections de la SSS, la PHBern (haute école pédagogique de Berne) propose aux enseignants divers modules de cours. Le canton finance les offres de formation continue dans le domaine de la sécurité aquatique destinées aux enseignants.

Résultats

L'enseignement de la natation dans les écoles se remet en place. La plupart des établissements scolaires le dispensent en fonction de leurs possibilités. Le CSA bénéficie d'une large acceptation. Depuis l'introduction du caractère obligatoire du CSA, les écoles ont commandé plus de 41 000 attestations auprès de la Direction de l'instruction publique.

Connaissances acquises

La natation fait partie de l'enseignement du sport. L'obligation de passer le CSA constitue seulement un standard minimal en la matière. Les écoles doivent donc faire le maximum pour que tous les élèves d'école primaire aient la possibilité de s'habituer à évoluer dans l'eau et d'apprendre à nager. La Direction de l'instruction publique recommande ainsi aux directions d'école d'élaborer un programme adapté à leur établissement en ce qui concerne l'enseignement de la natation, et de le mettre en place.

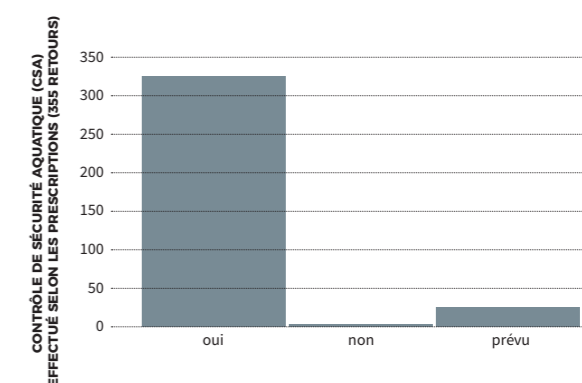


Fig. 5: Graphique tiré du « Rapport des communes et controlling par les inspections scolaires régionales 2013-2016 »

« Activités aquatiques en toute sécurité » Campagne de prévention



Situation

Le Tessin est fier de ses nombreux lacs, torrents et rivières; un véritable paradis naturel où de nombreux locaux viennent se détendre et qui attire chaque année nombre de touristes. Malheureusement, le Tessin occupe aussi fréquemment la première place dans la statistique nationale en matière de noyades mortelles.

Depuis la fin des années 1990, le canton a donc entrepris les premières démarches de prévention des noyades dans la Verzasca. En 2001, une intervention parlementaire a alors chargé le Dipartimento delle istituzioni de sensibiliser le public à cette thématique. Ce dernier a chargé la commission cantonale « Cours d'eau sûrs au Tessin » d'élaborer une stratégie commune de prévention, d'information et de surveillance, qui a pour but de garantir la protection de la population locale et des touristes dans, sur et au bord des eaux tessinoises. Depuis début 2016, une nouvelle commission baptisée « Activités aquatiques en toute sécurité » travaille pour étendre les mesures de prévention à tous les types de plans et cours d'eau, en particulier les lacs, pour lesquels on a enregistré une augmentation des noyades mortelles ces dernières années.

Démarches et mesures

Au fil des années, des campagnes continues sous forme d'affiches dans les trois langues nationales et en anglais ont informé le public dans les rues du canton. Divers projets d'infrastructure ont également été réalisés (sécurisation de tronçons dangereux, construction de chemins, etc.) et des brochures portant sur la pratique des sports à risque élevé dans les cours d'eau ont été imprimées. En collaboration avec les centrales hydrauliques, des mesures de prévention (panneaux d'information, mise en place d'un numéro de téléphone d'information, canyoning interdit de nuit, etc.) ont été introduites au bord des cours d'eau dont les bassins de retenue dans le cours supérieur peuvent entraîner une montée des eaux soudaine. Des

services de patrouilles ont été mis en place aux tronçons critiques de la Verzasca et de la Maggia, en collaboration avec diverses organisations touristiques. La sensibilisation à travers la transmission d'informations par les médias (radio, télévision et revues) a également fourni une importante contribution. Depuis 2017, la campagne de prévention « Il suffit d'un instant! Ta sécurité dans l'eau ne dépend que de toi. » attire l'attention sur le fait que la pratique de sports aquatiques requiert une attention et une vigilance constantes et qu'il incombe à chacun de se protéger contre les dangers que l'eau peut présenter.

Résultats

Au cours des années, les diverses mesures entreprises ont permis de réduire de moitié le nombre de noyades mortelles par an (1968–2001 : 5–6 noyades; 2002–2016 : moins de 3 noyades). Cette diminution est encore plus impressionnante lorsqu'on la met en relation avec l'augmentation constante du nombre de personnes qui se baignent ou pratiquent un sport aquatique.

Connaissances acquises

Il apparaît que pour être efficaces, les informations doivent être répétées chaque année, et ce pour deux raisons principales. Premièrement, chaque été, de nouveaux touristes viennent découvrir les lacs, rivières et torrents tessinois, sans en connaître les risques. Deuxièmement, la population locale oublie souvent les règles élémentaires de la baignade dans les rivières et les lacs et adopte le mauvais comportement. De plus, les endroits nécessitant des mesures de prévention ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre, étant donné que de nouveaux lieux de baignade dans les eaux libres sont régulièrement créés. Pour terminer, de nouveaux sports aquatiques à risque voient le jour (waterline, stand up paddle, etc.) et de nouveaux groupes cibles doivent être sensibilisés (requérants d'asile, seniors, etc.).

DÉCÈS PAR NOYADE 1968–2016, TESSIN

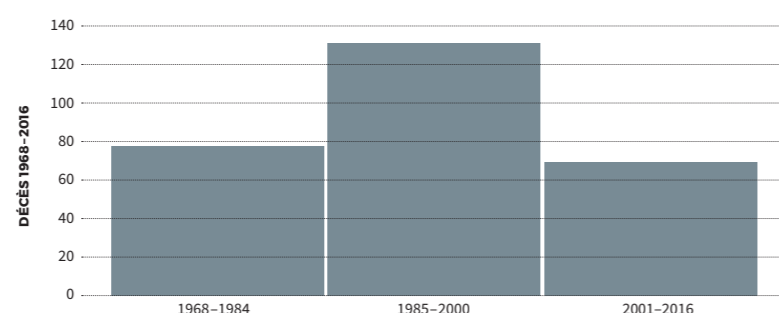
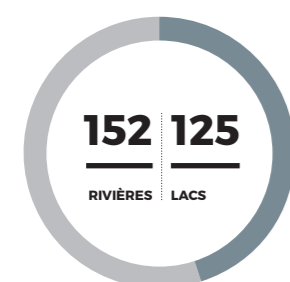


Fig. 6: Campagne de prévention « Activités aquatiques en toute sécurité »

DÉCÈS PAR NOYADE 1968–1984

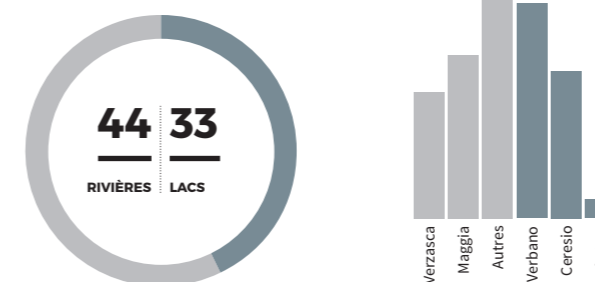


Fig. 7: Campagne de prévention « Activités aquatiques en toute sécurité »

DÉCÈS PAR NOYADE 1985–2000

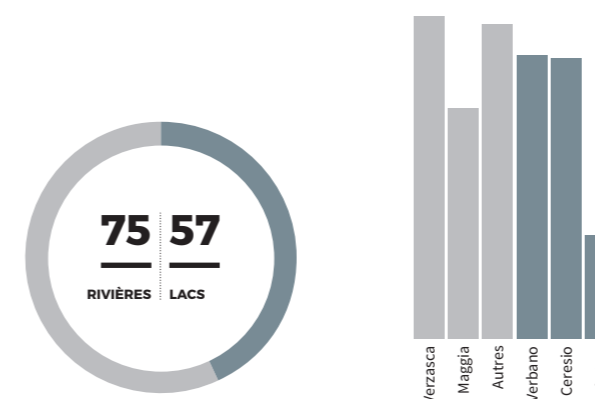


Fig. 8: Campagne de prévention « Activités aquatiques en toute sécurité »

DÉCÈS PAR NOYADE 2001–2016

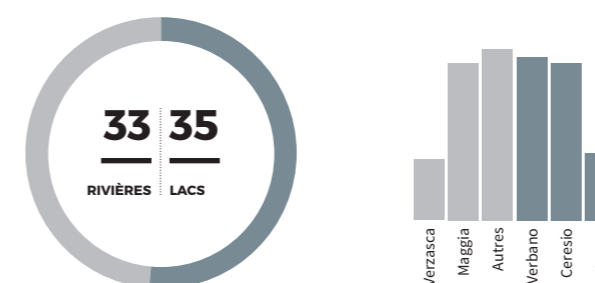


Fig. 9: Campagne de prévention « Activités aquatiques en toute sécurité »

Analyse des risques

Association des piscines Romandes et Tessinoises

ASSOCIATION DES PISCINES
ROMANDES ET TESSINOISES

Situation

A l'heure actuelle, la sécurité de la baignade ne fait pas l'objet, en droit suisse, d'une loi ni d'un corps de règles exhaustives et contraignantes. Les règles de sécurité ont par conséquent, au fil des ans et des accidents, été définies, puis précisées par la jurisprudence des tribunaux. Les décisions rendues par les juges se sont traditionnellement basées sur les recommandations et les directives en matière de sécurité émises par divers organismes spécialisés, tels que le bpa – Bureau de prévention des accidents, la Société Suisse de Sauvetage (SSS), etc.

En 2008, la grande nouveauté fut l'élaboration d'une norme européenne relatives aux exigences de sécurité. Elle a pour objet la définition des règles de sécurité applicables à la surveillance dans les piscines publiques. Bien qu'elle ne constitue pas une loi, cette norme européenne ne peut désormais plus être ignorée. Elle codifie la pratique des milieux qui sont spécialisés dans la prévention des accidents et dans les premiers secours au niveau européen. Elle pose des exigences minimales qui sont destinées à devenir le standard de sécurité de toutes les piscines publiques.

Mesures

L'analyse des risques sera effectuée d'ici à fin 2018 dans toutes les installations membres de notre association. Ceci fait suite à la validation de la norme APRT (qui découle de la norme européenne EN 15288-2), lors de l'assemblée générale du 9 mars 2016.

Le document servant à l'analyse des risques permet à nos membres d'établir un catalogue des risques de leur propre installation de manière simplifiée. Les éléments à risque sont rapidement identifiés. Ainsi nous répondons de la manière la plus efficace possible aux éventuels dangers présents au sein de nos établissements, pour permettre une plus grande sécurité de nos usagers.

L'analyse des risques est un outil très utile pour divers acteurs qui encadrent ou fréquentent les établissements de bain, tels que les responsables d'établissement, le per-

sonnel de surveillance ou les usagers. Elle constitue également un levier pour convaincre les instances décisionnelles. Pour réaliser une analyse des risques, nous vous conseillons d'intégrer plusieurs personnes qui gravitent autour des bassins. Comme la perception du risque est propre à chacun, vous obtenez plusieurs points de vue, qui seront mis en commun et pondérés selon leur degré de danger.

Une fois l'analyse des risques établie, vous pouvez dresser une liste des mesures à prendre au niveau de vos infrastructures, de votre organisation, de la manière dont vous communiquez et éventuellement des programmes de formation. Elle vous permettra de planifier les actions à entreprendre. L'analyse des risques est, par définition, un outil de travail de planification qui n'est pas exhaustif et qui est constamment remis à jour.

Le Comité de l'Association des Piscines Romandes et Tessinoises se tient à votre disposition. Retrouvez de plus amples informations sur notre site Internet: www.piscinesromandes.ch.



Concept de sauvetage par hélicoptère

Police de la circulation

Département spécial – Police du lac



Situation

Lorsqu'il s'agit de secourir des nageurs en détresse ou des personnes ayant eu un accident en pratiquant un sport aquatique, quelques minutes suffisent pour faire basculer la situation.

Depuis Oberrieden, la police du lac de la police cantonale de Zurich est responsable de toutes les étendues d'eau du canton, soit quelque 185 km de fleuves et rivières, ainsi que 70 km² d'étangs et de lacs. Pendant la haute saison de la baignade, la région est couverte par trois patrouilles. Au vu de ces chiffres, il est évident que les secours ne peuvent que dans certains cas être sur place à temps pour garantir un sauvetage réussi.

Démarches et mesures

L'engagement d'un hélicoptère permet de réduire considérablement le temps mis pour arriver sur les lieux de l'accident. A la réception d'un appel d'urgence, la centrale d'engagement mobilise un hélicoptère. Celui-ci atterrit généralement sur l'héliport de la police du lac. Des écarts à cette règle peuvent être convenus si une patrouille est plus proche du lieu d'engagement.

Sur la base de chaque engagement, les membres de la police du lac décident de façon autonome quelle procédure déclencher dans la première phase du sauvetage (« Vol de recherche effectué par des membres de la police du lac » ou « Transport de plongeurs avec bouteilles de plongée »). Les critères déterminants sont notamment si la plongée est envisageable/possible sur le lieu d'engagement, mais aussi le facteur temps, car un hélicoptère qui ne transporte pas d'équipement de plongée est plus rapide.

Dans les deux cas, les policiers portent un équipement de plongée libre leur permettant de sauter directement depuis l'hélicoptère en vol. L'option « Transport de plongeurs avec bouteilles de plongée » est plus chronophage puisqu'il faut charger l'ensemble du matériel de plongée, mais aussi démonter certains équipements de l'hélicoptère, tels que la caméra, pour des questions de poids. Selon la charge de carburant, on doit parfois renoncer à emmener un chef d'engagement hélicoptère.

Résultats

Le 20 décembre 2016, autour de midi, les visiteurs des chutes du Rhin ont pu voir un homme franchir le garde-corps de la plateforme panoramique et disparaître. En partance de Dübendorf, l'hélicoptère a récupéré à Flaach deux collaborateurs de la police du lac équipés pour la plongée libre et entamé un vol de recherche au-dessus du bassin des chutes. Les recherches ont malheureusement échoué.

Connaissances acquises

Depuis 2017, la police du lac est aussi engagée pour des vols de recherche à l'écart des étendues d'eau. Elle est disponible 24 heures sur 24.

Ses membres sont tenus de suivre une formation spécifique relative à l'hélicoptère (théorie et pratique). Ils font d'ailleurs l'objet d'un contrôle de la formation. Ils s'entraînent régulièrement à sauter de l'hélicoptère et effectuent des simulations non planifiées de situations d'urgence plusieurs fois par an.

COORDINATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Une rétrospective

2002 : l'année de naissance de l'actuelle World Conference on Drowning Prevention (WCDP) à Amsterdam (Pays-Bas). L'International Lifesaving Federation (ILS) avait alors déjà organisé aux Etats-Unis et en Australie des conférences mettant l'accent sur la médecine et le sauvetage.

Depuis lors, les thématiques de la prévention, de la natation et de la compétence aquatique tout comme la communication ont gagné en importance. En 2007, à Porto (Portugal), le bpa prit part à l'une de ces conférences pour la première fois. Il emporta alors dans ses bagages un projet de la Royal Lifesaving Society Canada intitulé « Swim to Survive » sur la base duquel l'actuel contrôle de sécurité aquatique (CSA) a vu le jour en Suisse. En 2011, lors de la WCDP au Vietnam, un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) était également présent. Celui-ci souligna l'importance de coordonner la prévention des noyades au niveau national et si possible de l'ancrer au niveau étatique. En 2014, à Genève, l'OMS présenta son premier « Rapport mondial sur la noyade » et publia, en 2017, des propositions concrètes relatives à la mise en œuvre de mesures de prévention dans son guide pratique « Prévention de la noyade ». Dans ce dernier, l'OMS recommande d'adopter une collaboration interdisciplinaire comme stratégie importante de prévention des noyades. Même si cette thématique ne fait pas partie des priorités de tous les partenaires, ceux-ci peuvent toutefois apporter une contribution essentielle à la réduction du nombre de victimes de noyade.

C'est exactement ce type de collaboration que le bpa et la SSS souhaitent poursuivre avec les divers partenaires et coordonner dans le cadre de l'Atelier eau.

En 2011 au Vietnam, en 2013 en Allemagne, en 2015 en Malaisie et en 2017 au Canada : le bpa tout comme la SSS ont pris part activement aux diverses WCDP au moyen de présentations, d'ateliers et d'affiches de leur cru. L'ILS et l'OMS organisent la conférence et en gèrent les contenus.

Parallèlement à la WCDP, la prévention des noyades en Suisse a continué de se développer. En 2008, le bpa organisa pour la première fois son Atelier eau ; ponctuée d'exposés et d'ateliers, cette rencontre réunissait les organisations-clés en matière de prévention des noyades, notamment la SSS, swiss-swimming, swimsports.ch, l'Association Suisse des maîtres de bain (AMB), les exploitants de bains publics, diverses polices du lac, l'Office fédéral du sport (OFSP), des associations de navigation, des fournisseurs d'activités outdoor, la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques (FSSS), des formateurs de plongée, des représentants des cantons, des hautes écoles pédagogiques, des directions d'école, des médecins, etc.

En 2011, la SSS introduisit son nouveau système de formation modulaire avec un accent particulier sur la prévention. Le bpa et la SSS coorganisent l'Atelier eau depuis 2014, à tour de rôle à Sursee ou Berne. En 2017, le bpa organise le 8^e Atelier eau pour la prévention des noyades à Berne. Au centre de cette rencontre : le Plan de sécurité aquatique, avec pour objectif de rassembler le maximum de partenaires pour constituer des projets de prévention des noyades efficaces et fondés sur la pratique.

Propositions pour la mise en œuvre des mesures de prévention – « Preventing Drowning: an implementation guide »



Plan de sécurité aquatique (conseillé par l'OMS et en cours d'élaboration en Suisse) : état aujourd'hui



1

Définir la situation actuelle en matière de noyades et créer une prise de conscience du problème

Le bpa élabore une statistique détaillée des noyades mortelles, complétée par les données de la SSS. Le tout est publié annuellement dans la publication du bpa « Statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse (STATUS) ».



2

Définir les organisateurs/coordonateurs et réunir davantage de partenaires

Le bpa et la SSS se chargent ensemble du Forum de sécurité aquatique FSA, auquel seront intégrés le Plan de sécurité aquatique et l'Atelier eau, en étroite collaboration avec les divers partenaires cités précédemment.



3

Définir une vision et une stratégie communes

Le bpa et la SSS se fixent l'objectif « zéro noyade » pour les enfants. En collaboration avec les partenaires, des mesures en conséquence devraient être élaborées et mises en œuvre sur la base du modèle d'efficacité présenté au chapitre suivant.



4

Fixer des objectifs et élaborer des mesures de prévention

Le bpa et la SSS comptent sur une participation active des partenaires pour atteindre l'objectif : une moyenne quinquennale de 0,5 victime de noyade par an pour 100 000 habitants d'ici à 2027. Pour ce faire, il convient de se baser sur le modèle d'action « Drowning Chain of Survival » présenté au chapitre suivant.



5

Priorités, responsabilités, moyens et coordination

Le bpa et la SSS tentent de coordonner le travail des partenaires grâce au FSA. Toutefois, l'établissement des priorités, les ressources et les compétences doivent rester de manière évidente sous la responsabilité de chaque organisation partenaire.

6

Adopter un plan commun et obtenir l'approbation de la Confédération

Sur la base du présent rapport, présenté à l'occasion du 8^e Atelier eau, l'adhésion des participants au Plan de sécurité aquatique devrait être obtenue, donnant ainsi une voix à la prévention des noyades. L'objectif est d'obtenir un parrainage de la Confédération en 2018.



7

Mettre en œuvre des mesures, les évaluer et si nécessaire les adapter

Quatre exemples de mesures mises en œuvre par divers partenaires seront présentés et discutés lors du 8^e Atelier eau et publiés au chapitre « Bonne pratique ».



UNITÉ DE DOCTRINE

PRÉVENTION DES NOYADES ET SAUVETAGE AQUATIQUE

Pour que plusieurs organisations puissent collaborer efficacement dans le domaine de la prévention des noyades et du sauvetage aquatique, une unité de doctrine est fondamentale.

Les activités du Forum national de sécurité aquatique reposent sur trois piliers :

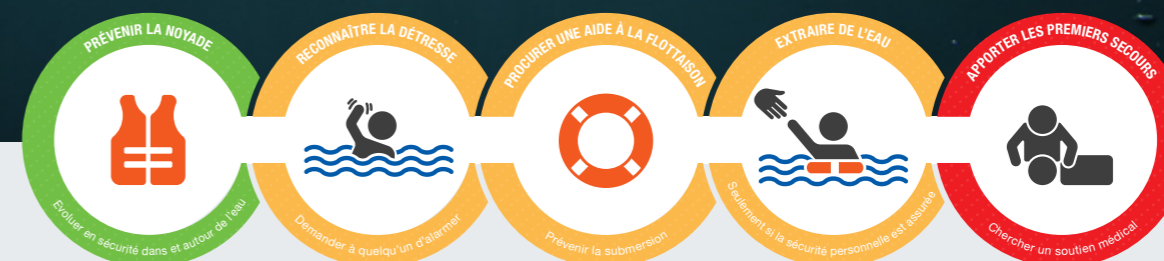


Fig. 10: Modèle d'action de la SSS, 2017; suivant l'exemple de la *Drowning Chain of Survival*, Szpilman et al.

La noyade est un processus.

La noyade ne doit pas être considérée comme un état, mais comme un processus qu'il s'agit d'interrompre et de stopper le plus rapidement possible. Elaboré par d'éminents scientifiques spécialistes de la prévention des noyades, le modèle d'action « Empêcher la noyade » l'illustre parfaitement, expliquant comment éviter qu'une noyade se produise et comment interrompre et stopper le processus.

Plus l'intervention est précoce, plus les chances de succès sont bonnes. À l'inverse, plus l'intervention est tardive, plus les risques encourus par le sauveteur sont importants.

La noyade peut être évitée.

Afin d'interrompre le processus de noyade, voire de le prévenir, les causes de noyade doivent être connues. Il est possible d'en déduire des stratégies d'intervention et des mesures concrètes. Celles-ci doivent être évaluées de façon régulière, et adaptées le cas échéant. Le modèle d'efficacité « Empêcher la noyade » illustre la systématique correspondante.

Le présent modèle offre à tous les acteurs la possibilité de se situer dans la prévention des noyades et le sauvetage aquatique et de coordonner les différents domaines d'action.

Fig. 11: Modèle d'efficacité de la SSS, 2017; suivant l'exemple de la Drowning Prevention Chain, ILS

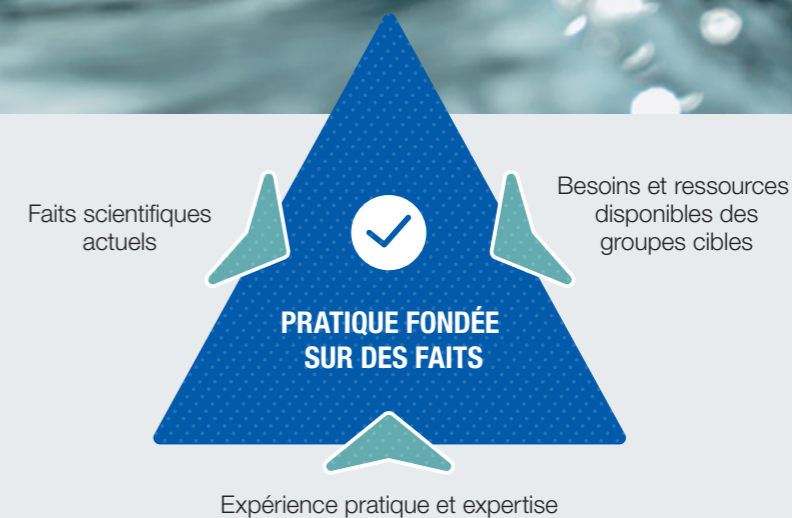
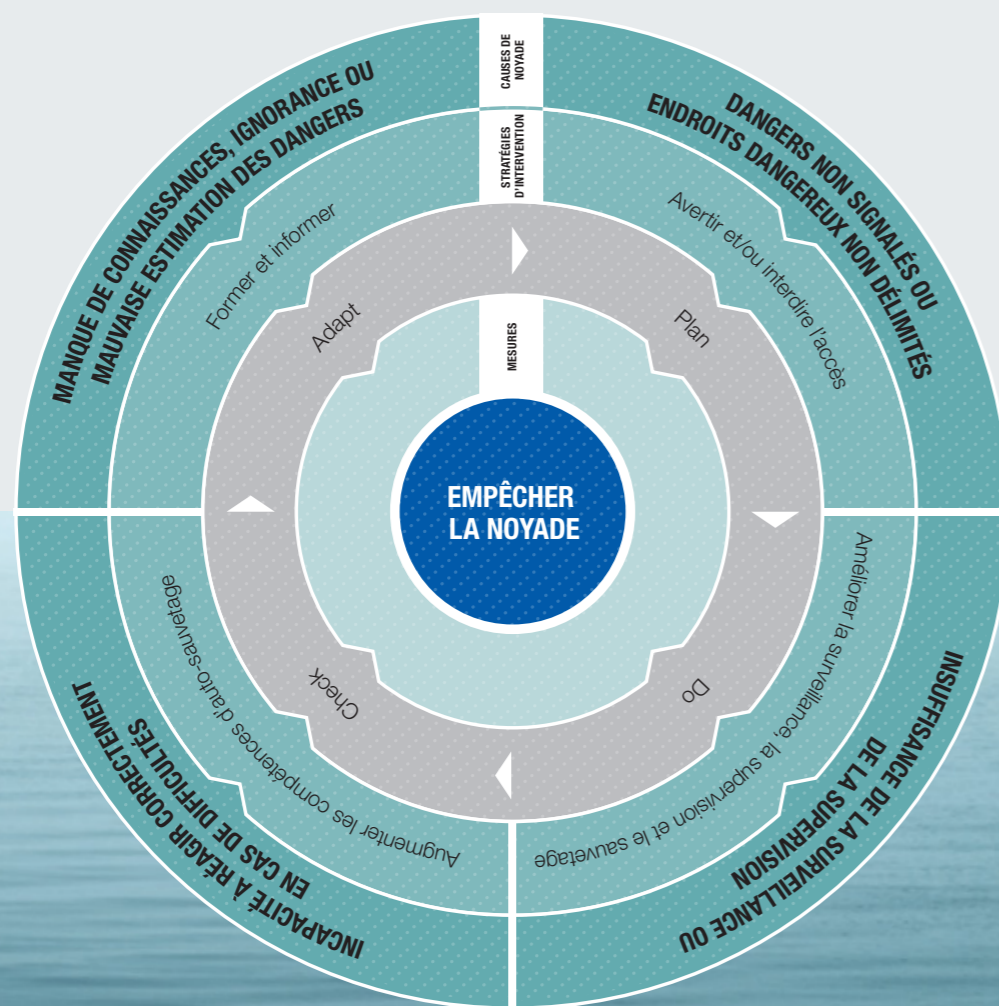


Fig. 12: Modèle de fonctionnement de la SSS, 2017; suivant l'exemple des principes of evidence-based practice, FICR

La prévention des noyades et le sauvetage aquatique sont fondés sur des faits.

En matière de prévention des noyades et de sauvetage aquatique aussi, les ressources doivent être utilisées de manière efficace et efficiente. En Suisse, une pratique fondée sur des faits doit donc être mise en place. Pour ce faire, il convient de prendre en compte les faits scientifiques actuels, les expertises et l'expérience pratique, ainsi que les besoins et ressources des groupes cibles.

FORUM DE SÉCURITÉ AQUATIQUE FSA

Promoteurs



Vos nageurs sauveteurs

Organisation de sauvetage de la CRS +

Groupe restreint

Fabienne Bonzanigo — responsable de projet « Activités aquatiques en toute sécurité »
Dipartimento delle istituzioni Repubblica e Cantone Ticino
www.ti.ch/acque-sicure

Markus Christen — responsable de la section Etablissements scolaires
Scolarité obligatoire partie germanophone
Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
Direction de l'instruction publique du canton de Berne
www.erz.be.ch

Rolf Decker — chef de projet Prévention
Police cantonale de Zurich
www.kapo.zh.ch

Markus Feller — responsable Ethique et sécurité dans le sport
Office fédéral du sport (OFSP)
www.ofspo.admin.ch

Marco Fernandez — membre du Comité
Association des Piscines Romandes et Tessinoises
www.piscinesromandes.ch

Micky Troncik — entraîneur de natation, expert en natation J+S

Reto Abächerli — directeur exécutif
Société Suisse de Sauvetage SSS
www.sss.ch

Christoph Müller — responsable du programme prioritaire « Noyade/eau »
bpa – Bureau de prévention des accidents
www.bpa.ch

Impressum

1^{re} édition — décembre 2017 — parution annuelle
Réalisation graphique — Société Suisse de Sauvetage SSS
Production — Lehrmittelverlag des Kantons Luzern
Tirage — 200 ex. allemand; 60 ex. français; 40 ex. italien
ISBN — 978-3-9524911-1-9
DOI — 10.13100/bfu.2.342.02

© bpa – Bureau de prévention des accidents;
Société Suisse de Sauvetage SSS



bpa - Bureau de prévention des accidents

Hodlerstrasse 5a — 3011 Berne
www.bpa.ch

Société Suisse de Sauvetage SSS

Schellenrain 5 — 6210 Sursee
www.sss.ch